

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 16
Annexes	17 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** tire des produits de collectes de fonds et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits de collectes de fonds et de dons, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018 et de l'actif net aux 1er avril 2018 et 2017 et aux 31 mars 2019 et 2018.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance
à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hardy, Normand & Associés S.E.N.C.R.L.¹

Montréal
Le 19 juillet 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A116697

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
PRODUITS		
Collectes de fonds et dons (annexe A)	4 303 290 \$	4 616 389 \$
Produits de placements (annexe B)	977 634	763 052
	5 280 924	5 379 441
CHARGES		
Charges - collectes de fonds (annexe C)	1 265 168	1 248 600
Frais d'administration (annexe D)	390 810	547 255
Communications et marketing (annexe E)	157 596	162 089
Honoraires de gestion de placements	86 543	79 510
	1 900 117	2 037 454
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		
AVANT CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES	3 380 807	3 341 987
CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (note 13)		
Recherche	(2 006 728)	(1 932 184)
Soutien	(1 054 862)	(1 256 879)
Éducation et sensibilisation	(365 801)	(407 393)
Amortissement d'immobilisations corporelles	(6 929)	(6 104)
Amortissement d'actif incorporel	(32 388)	(31 464)
	(3 466 708)	(3 634 024)
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT		
AUX CHARGES	(85 901)	(292 037)
ACTIF NET AU DÉBUT	17 762 313	18 054 350
ACTIF NET À LA FIN	17 676 412 \$	17 762 313 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	792 273 \$	1 213 862 \$
Débiteurs (note 3)	612 585	323 813
Sommes à recevoir de « Société canadienne du cancer », sans intérêts	-	803 976
Frais payés d'avance	93 108	61 942
Placements réalisables à court terme (note 4)	116 314	36 722
	1 614 280	2 440 315
PLACEMENTS (note 4)	16 220 187	15 440 683
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	97 918	120 223
ACTIF INCORPOREL (note 6)	106 947	123 257
	18 039 332 \$	18 124 478 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	166 915 \$	133 914 \$
Sommes à remettre à des organisations, sans intérêts	104 000	93 000
Produits reportés (note 8)	92 005	135 251
	362 920	362 165
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	17 676 412	17 762 313
	18 039 332 \$	18 124 478 \$

Engagements contractuels (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(85 901) \$	(292 037) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	(349 410)	(243 039)
Amortissement des immobilisations corporelles	36 473	30 870
Amortissement de l'actif incorporel	80 421	78 660
Radiation d'immobilisations corporelles	-	34 050
	(318 417)	(391 496)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	484 793	(735 953)
	166 376	(1 127 449)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(2 092 424)	(4 044 665)
Produit de cession de placements	1 582 738	3 802 350
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 168)	(133 921)
Acquisition liée à l'actif incorporel	(64 111)	(32 749)
	(587 965)	(408 985)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(421 589)	(1 536 434)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 213 862	2 750 296
TRÉSORERIE À LA FIN	792 273 \$	1 213 862 \$

1. Statuts et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de financer la recherche et l'innovation, de soutenir les femmes touchées par le cancer du sein et leurs proches et faire valoir leurs intérêts et de faire de la santé du sein une priorité, grâce à des initiatives de sensibilisation et d'éducation.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits relatifs aux commandites sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services ont été rendus, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits relatifs aux ventes d'articles promotionnels et de billets d'événement sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que la livraison ou l'événement a eu lieu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits relatifs aux tirages et encans sont constatés à titre de produits lorsque le tirage ou l'encan a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par l'entité émettrice des actions.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Conversion de devises

Les éléments d'actif non monétaires comptabilisés à leur valeur de marché et dont le prix de marché est fixé en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au cours du change moyen mensuel. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice à même la variation de juste valeur des placements.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas d'opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers suivants :

- les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés, qui sont évalués au coût, diminué de toute dépréciation faite le cas échéant;
- les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin lors de leur comptabilisation initiale.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

La juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif est établie à partir des cours acheteurs. Celle des placements que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur est établie à partir des rapports obtenus du courtier qui agit pour le compte de l'organisme. La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie à partir d'une confirmation de la juste valeur obtenue de l'institution financière auprès de qui le contrat a été négocié. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé aux résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Ventilation des charges de fonctionnement général

L'organisme engage un nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration, à d'autres fonctions, ainsi qu'aux programmes. Il ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année.

Ces charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Au prorata du temps que les ressources humaines allouent :
Salaires et charges sociales
- Au prorata de la superficie des locaux utilisés :
Loyer
- Au prorata du nombre d'employés :
Frais de bureau, d'entretien et autres

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

3. Débiteurs

	2019	2018
Taxes à la consommation à recevoir	18 208 \$	11 042 \$
Sommes à recevoir provenant des ententes corporatives (a)	594 377	312 771
	612 585 \$	323 813 \$

a) Au 31 mars 2019, 90 % (84% en 2018) du total des sommes à recevoir provenant des ententes corporatives est à recevoir de deux sociétés (une société en 2018).

4. Placements

	2019	2018
Fonds communs de placement, à la juste valeur		
Revenu	- \$	- \$
Marché monétaire	116 314	36 722
Actions privilégiées	142 510	611 660
Revenus diversifiés	6 600 166	6 352 433
Agriculture mondiale	767 904	743 040
Infrastructure mondiale	2 575 921	2 630 812
Immobilier canadien	1 580 412	1 377 957
	11 783 227	11 752 624
Appréciation du capital		
Actions canadiennes	974 493	518 982
Actions étrangères	1 164 611	1 061 456
Actions nord-américaines	1 044 503	1 176 577
Investissements privés	318 957	-
Immobilier canadien	1 050 710	967 766
	4 553 274	3 724 781
	16 336 501	15 477 405
Portion à court terme	116 314	36 722
	16 220 187 \$	15 440 683 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

5. Immobilisations corporelles

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	112 323 \$	37 441 \$	74 882 \$	97 346 \$
Mobilier de bureau	19 566	6 497	13 069	14 019
Équipement informatique	31 648	21 681	9 967	8 858
	163 537 \$	65 619 \$	97 918 \$	120 223 \$

6. Actif incorporel

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	302 374 \$	195 427 \$	106 947 \$	123 257 \$

7. Crédoiteurs

	2019	2018
Fournisseurs et frais courus	51 619 \$	41 489 \$
Salaires et vacances à payer	103 487	82 456
Sommes à remettre à l'État	11 809	9 969
	166 915 \$	133 914 \$

8. Produits reportés

	2019	2018
Solde au début	135 251 \$	2 870 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	92 005	167 596
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(135 251)	(35 215)
Solde à la fin	92 005 \$	135 251 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

9. Informations sur les garanties bancaires

L'organisme dispose de lettres de garantie renouvelables annuellement d'un montant autorisé de 310 000 \$ afin d'honorer les prix de loterie. Au 31 mars 2019, l'organisme a engagé un montant de 28 859 \$ sous forme de lettres de garantie, soumises à des frais d'un taux de 1,3 %.

10. Engagements contractuels

Les engagements pris par L'organisme en vertu de contrats de location-exploitation échéant de mai 2019 à août 2020 totalisent 119 984 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2020	85 044 \$
2021	34 940 \$

L'organisme s'est engagé à effectuer des contributions à des programmes de recherche, de soutien, d'éducation et de sensibilisation totalisant 5 397 513 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2020	2 017 172 \$
2021	1 585 671 \$
2022	1 354 835 \$
2023	439 835 \$

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2019	2018
Débiteurs	(288 772) \$	183 179 \$
Sommes à recevoir de « Société canadienne du cancer »	803 976	(778 976)
Frais payés d'avance	(31 166)	(22 213)
Créditeurs	33 001	(145 303)
Sommes à remettre à « Société canadienne du cancer »	-	(14 221)
Sommes à remettre à des organisations	11 000	(90 800)
Produits reportés	(43 246)	132 381
	484 793 \$	(735 953) \$

12. Instruments financiers

Catégories

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs, des sommes à recevoir de « Société canadienne du cancer », des créditeurs et des sommes à remettre à des organisations.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. En 2018, 15 % des produits ont été réalisés avec le même organisme sans but lucratif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et ses sommes à remettre à des organisations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est exposé à ces trois risques.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise approximativement 2 % (2 % en 2018) de ses produits d'intérêts et de dividendes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2019, le solde des placements d'un montant de 871 488 \$ (823 266 \$ au 31 mars 2018) est exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

12. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La société est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements.

13. Ventilation des charges et autres informations sur les résultats

Les montants des charges de fonctionnement général pour les salaires et charges sociales, le loyer ainsi que les frais de bureau, d'entretien et autres ont été ventilés comme suit relativement aux contributions aux programmes :

	Salaires et charges sociales	Loyer	Frais de bureau, d'entretien et autres
31 mars 2019			
Recherche	180 579 \$	5 998 \$	12 050 \$
Soutien	365 103	29 243	60 547
Éducation et sensibilisation	165 222	-	90 232
	710 904 \$	35 241 \$	162 829 \$
31 mars 2018			
Recherche	15 936 \$	14 989 \$	22 172 \$
Soutien	270 093	21 987	16 815
Éducation et sensibilisation	80 422	-	9 524
	366 451 \$	36 976 \$	48 511 \$

13. Ventilation des charges et autres informations sur les résultats (suite)

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des biens en dons et commandites évalués, selon la juste valeur, à 35 298 \$ (13 806 \$ en 2018). Des montants de 5 542 \$ et de 29 756 \$ (13 806 \$ en 2018) ont été comptabilisés respectivement dans les postes de produits « Initiatives communautaires » et « Événements et ventes » à l'annexe A (Événements et ventes en 2018). De plus, des montants de 19 589 \$, de 9 600 \$ et de 6 109 \$ ont été comptabilisés respectivement dans le poste de charges - Collectes de fonds « Logistique des événements » à l'annexe C et dans les postes - Contributions aux programmes « Soutien » et « Éducation et sensibilisation » (13 806 \$ dans le poste - Collectes de fonds « Logistique des événements » en 2018).

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**ANNEXES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

	2019	2018
ANNEXE A - COLLECTES DE FONDS ET DONNS		
Partenariats corporatifs	2 062 587 \$	1 649 407 \$
Initiatives communautaires	1 162 179	1 118 342
Dons et legs	540 014	442 778
Événements et ventes	538 510	594 917
Course à la vie CIBC	-	810 945
	4 303 290 \$	4 616 389 \$

ANNEXE B - PRODUITS DE PLACEMENTS

Produits d'intérêts et de dividendes	628 224 \$	520 013 \$
Variation de la juste valeur des placements - non réalisée	433 859	224 363
Variation de la juste valeur des placements - réalisée	(84 449)	18 676
	977 634 \$	763 052 \$

ANNEXE C - CHARGES - COLLECTES DE FONDS

Salaires, charges sociales et sous-traitants	708 032 \$	786 279 \$
Logistique des événements	194 955	200 936
Investissements médias	110 696	89 316
Frais de bureau, d'entretien et autres	108 724	51 051
Amortissement d'actif incorporel	36 263	35 396
Loyer	36 259	38 700
Frais bancaires	26 023	22 414
Honoraires professionnels	25 323	8 956
Amortissement d'immobilisations corporelles	14 593	12 208
Assurances, taxes et permis	4 300	3 344
	1 265 168 \$	1 248 600 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**ANNEXES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

	2019	2018
ANNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires, charges sociales et sous-traitants	235 306 \$	286 603 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	84 396	94 498
Honoraires professionnels	23 427	36 164
Loyer	11 946	35 623
Amortissement d'actif incorporel	11 770	11 800
Assurances, taxes et permis	9 407	9 378
Amortissement d'immobilisations corporelles	8 022	6 454
Frais bancaires	3 811	6 154
Investissements médias	2 725	777
Radiation d'immobilisations corporelles	-	34 050
Frais de déménagement	-	25 754
	390 810 \$	547 255 \$

ANNEXE E - COMMUNICATIONS ET MARKETING

Salaires, charges sociales et sous-traitants	57 847 \$	72 598 \$
Investissements médias	42 121	44 445
Frais de bureau, d'entretien et autres	38 058	11 656
Loyer	11 996	14 593
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 929	6 104
Honoraires professionnels	645	12 664
Frais bancaires	-	29
	157 596 \$	162 089 \$
